BÉDÉE

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-213500234-20251215-DCM15122025135-DE

Convocation du 9 décembre 2025
Affichée / Publiée le 09/12/2025

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**25**
Quorum :	**13**
Présents :	20
Absents :	**5**
Procurations :	4
Votants :	24

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Nicolas AUBIN, **Adjoints.** Raymond BLOUET, Mathieu LEVILLAIN, **Conseillers municipaux délégués.** Annick VIVIEN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Chrystel CAULET, Mélynda HASSOUNA, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Christine PERTUISEL, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

EXCUSÉS : Béatrice GAYVRAMA, Sophie RABORY, Jean RONSIN, Mylène MENARD, Fabien GRIGNON.

PROCURATIONS : Béatrice GAYVRAMA à Régine LEFEUVRE, Sophie RABORY à Jean-Paul RONSIN, Jean RONSIN à Raymond BLOUET, Fabien GRIGNON à Mélynda HASSOUNA.

SECRETAIRE de SEANCE : Jean-Paul RONSIN.

OBJET : AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2026-2032 (N°2025-135)

Monsieur le Maire rapporte que le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat de gens du voyage (SDAHGV) pour la période 2026-2032, est le fruit d'un travail concerté engagé depuis mars 2024 entre les EPCI, les communes inscrites au schéma, des représentants de Voyageurs, le Conseil départemental, l'Etat et le GIP AGV 35. De ce travail et de cette concertation ont été élaborés 44 fiches actions thématiques et 18 fiches territoriales des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine.
Ainsi, le schéma départemental devient un cadre de référence fixant les objectifs tant qualitatifs que quantitatifs.

Aussi, les 18 EPCI du département et les communes inscrites au projet de schéma révisé sont invités à se prononcer en émettant un avis avant le 7 janvier 2026.
Ces avis seront portés à la connaissance de la commission consultative qui se prononcera le 19 janvier 2026.
Le schéma départemental sera ainsi définitivement adopté à l'issue de la session départementale du mois de février 2026, puis entériné par un arrêté préfectoral.

En réponse aux besoins identifiés en termes d'accueil, le projet de schéma prescrit et préconise des actions telles que présentées ci-après. La fiche territoriale de Montfort Communauté est annexée à cette délibération.

Ainsi, il est inscrit au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage pour la période 2026-2032 les actions suivantes :

En termes de prescriptions :
- 1 terrain de grands passages (adapté été/hiver) d'un hectare maximum dans la commune de Bédée,
- 12 terrains familiaux locatifs (TFL) répartis comme suit :
  - 5 à Montfort-sur-Meu,
  - 2 à Bédée,
  - 2 à Pleumeleuc,
  - 1 à Breteil,
  - 1 à Iffendic,
  - 1 à Talensac.

En ce qui concerne les TFL, il pourra s'agir de logements adaptés dits PLAI ou de terrains aménagés familiaux.
Les projets d'habitat diversifié pourront être quantifiés et localisés définitivement en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.

Pour rappel, un délai de 2 ans (+ 2 ans après dérogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des terrains familiaux locatifs, des aires de grands passages (et des aires permanentes d'accueil).

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-213500234-20251215-DCM15122025135-DE

En termes de préconisations :
- 1 terrain de petits passages de 3 000 m² (période/hiver) pour répondre aux besoins des ménages de passage à Montfort-sur-Meu,
- 1 terrain de petits passages de 3 000 m2 (périodes/hiver-été) pour répondre aux besoins des ménages de passage à Pleumeleuc, si les besoins sont confirmés après la création des solutions pour les ménages ancrés en errance.

Aussi, concernant :
- Les terrains privés de Voyageurs, il convient d'analyser les situations possiblement régularisables afin d'intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLUi),
- Le projet d'accueil des Voyageurs au travers l'axe social, il est à travailler une mobilisation des acteurs et partenaires du développement social,
- La gouvernance du schéma et du GIP AGV 35, il est attendu le maintien de la participation de Montfort Communauté aux instances départementales.

Les débats ont porté sur :
- l'atteinte à court terme d'une démographie communale de 5000 habitants sans que pèse une obligation d'avoir une aire d'accueil dans chacune des communes de l'intercommunalité qui dépasse ce seuil,
- l'identification au PLU reprise au PLUi d'un STECAL au « Pont Besnard » pour réaliser le terrain soupape du territoire intercommunal ou aire d'accueil de grand passage de 1Ha adapté pour accueillir 5 à 50 caravanes,
- la cohérence de localiser, à proximité, les deux terrains locatifs familiaux de la commune de Bédée par souci d'économie d'échelle et de gestion,
- les délais prévisionnels d'ici à la réalisation du terrain soupape de 1Ha,
- la cohérence de sortir les terrains locatifs familiaux (TLF) de l'enveloppe urbaine par souci de cohésion et d'optimisation du foncier susceptible d'être densifié,
- l'évolution des besoins et des attentes des familles de gens du voyage tant en termes de déplacements que de sédentarisation,
- la gestion par la commune des arrêts inopinés de gens du voyage en faisant dorénavant systématiquement appel à l'intervention de l'AGV 35 (association des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine) comme médiateur.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la communauté et notamment sa compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des Gens du voyage,
Vu la délibération de l'assemblée délibérante de Montfort Communauté en date du 12 décembre 2019, relatif à l'avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2020-2025,

A l'exception d'une abstention, le conseil municipal à l'unanimité des votants (23) :
- émet un avis favorable aux prescriptions identifiées dans la fiche territoriale de Montfort Communauté du schéma départemental des gens du voyage révisé ; SDAHGV 2026-2032,
- n'est pas favorable aux préconisations identifiées dans la fiche territoriale de Montfort Communauté du schéma départemental des gens du voyage révisé ; SDAHGV 2026-2032,
- charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monfort Communauté et au service compétent du Département d'Ille-et-Vilaine.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.